

Direction générale

☎ 05 45 67 58 77

direction@ch-claudel.fr

DÉCISION N°2022-147
Covid-19 : levée du plan blanc IV

Le Directeur du centre hospitalier Camille Claudel,

- Vu la décision de déclenchement du plan blanc n°2021-532 en date du 13 décembre 2021,
- Vu l'analyse de la situation par la cellule de crise le 04/04/2022,

DÉCIDE

Article unique :

De mettre fin au plan blanc déclenché le 13 décembre 2021, à compter du 5 avril 2022 à 0 heure.

La Couronne, le 5 avril 2022

Le Directeur,

Roger ARNAUD



Conformément à l'article R 6143-38 du code de la santé publique, la présente décision fait l'objet d'une publication sur le site intranet de l'établissement.

Destinataires de la présente décision :

L'ensemble du personnel du CH Camille Claudel
Les centres hospitaliers de Charente
La Préfecture de la Charente
L'ARS Nouvelle Aquitaine et l'ARS départementale de la Charente